



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h00, se sont réunis à la Mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président, dûment convoqués le 20 mars 2025.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Nicolas AMBROSINI ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; Jean-Noël DESBOIS ; François FONTAINE ; Catherine RICHOMME ; Caroline LEBEAU ; Denis LENORMAND.

Secrétaire de séance : Claude BODET

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2025

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 - Approbation du compte financier unique 2024 du Budget Principal

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Président invite aux observations.

Jean-Claude DENIE demande que représente les 17 000 € évoqué pour l'entretien du stade. Monsieur le Président répond qu'il s'agit de l'accord-cadre pour l'entretien des terrains du stade de football avec l'entreprise EFFIVERT, la somme de 17 000 € correspond à la dépense supplémentaire pour ce contrat sur l'année 2024, première année complète d'application du contrat.

En l'absence d'intervention complémentaire, Monsieur le Président invite Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée à mettre au vote cette délibération. Monsieur le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Jean-Claude DENIE soumet la délibération aux voix.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

2 - Vote du Budget Primitif 2025 - Budget Principal

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Président donne la parole à Caroline LEBEAU.

Caroline LEBEAU demande s'il peut toujours y avoir des surprises concernant le coût de l'accueil périscolaire. Monsieur le Président répond que non, tous les lots ont été attribués, les devis ont été signés, sauf mauvaise surprise, l'enveloppe sera tenue. Hélène SEIGNER (Responsable patrimoine bâti – ville de Guérande) ajoute qu'il ne s'agit pas d'une réhabilitation, le risque de dépassement de l'enveloppe est donc plus faible.

Jean-Claude DENIE demande si les travaux d'éclairage sont bien inclus dans l'enveloppe de travaux de 1 145 000 € prévue pour le terrain synthétique. Monsieur le Président répond que oui tout est inclus. Jean-Claude

DENIE souligne que ce n'est pas le montant indiqué sur le panneau des travaux, environ 880 000 €. Claude BODET ajoute que le montant affiché est important, il y a peut-être une erreur de communication. Thomas LEMONNIER (Responsable administratif et financier du Syndicat) donne le détail du coût TTC du synthétique (hors matériel et provision), 995 946,25 € TTC pour la construction du terrain et 48 731 € TTC pour l'éclairage, la somme ramenée en hors taxe donne 870 564,37 €. Le panneau des travaux est donc en hors taxe, notamment car les subventions attribuées sont toujours calculées en hors taxe alors que le budget primitif est toujours en toutes taxes comprises.

Claude BODET a été interpellé lors d'un conseil d'école concernant le mobilier scolaire. M. BODET demande si des investissements ont été fléchés dans l'enveloppe de 20 000 € correspondant au mobilier et matériel des services. Thomas LEMONNIER répond que cette somme comprend une enveloppe de 1 000 € distribuée à chaque école afin de financer leurs investissements divers en mobilier et matériel. M. BODET demande donc à quoi correspond la somme globale de 20 000 €. Thomas LEMONNIER indique qu'il s'agit d'une enveloppe destinée à la fois aux écoles, à la restauration scolaire, à l'entretien des bâtiments mais avec des crédits figés, 2 000 € pour les écoles, 10 000 € pour la restauration scolaire, 3 000 € pour l'entretien des bâtiments,... c'est une enveloppe de talon destinée aux services. Claude BODET souhaiterait, pour une question de lisibilité et afin d'éviter l'incompréhension des écoles, que le libellé de cette ligne soit davantage détaillé en indiquant les services concernés. Thomas LEMONNIER répond que la présentation sera corrigée pour les prochaines maquettes budgétaires. Claude BODET ajoute qu'il y a un sujet sur l'école élémentaire Jean de la Fontaine concernant l'adaptation du mobilier pour au moins une classe compte tenu des effectifs qui vont prochainement arriver. Hélène SEIGNER souligne qu'il y a 2 sujets, celui d'avoir du mobilier supplémentaire pour l'accueil de nouveaux élèves, et celui du souhait de la directrice d'un renouvellement du mobilier. Claude BODET ajoute qu'elle ne demande pas forcément du mobilier neuf, il demande si Hélène SEIGNER a eu le temps de regarder dans le stock de la ville de Guérande. Hélène SEIGNER répond qu'il y a beaucoup de question sur le mobilier scolaire concernant les écoles Bois Rochefort, Pradonnais et la Madeleine, les équipes techniques vont étudier la question.

Jean-Noël DESBOIS demande pourquoi la dotation versée à l'OGEC de l'école privée a baissé. Caroline LEBEAU répond que c'est le coût par élève qui a diminué. Claude BODET ajoute qu'il y a un risque de fermeture de classe à l'école maternelle Jean de la Fontaine, au contraire les classes de l'école élémentaire vont être très chargées car il y a une grosse arrivée de grande section en CP.

En l'absence de commentaires complémentaires, Monsieur le Président soumet la délibération aux voix.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

3 - Approbation du compte financier unique 2024 du Budget Annexe vente d'électricité

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Claude BODET demande si le budget annexe sera impacté par les modifications prévues pour le remboursement de l'électricité produite par les panneaux solaires, il sera divisé par 3 soit 4 centimes au lieu de 12 centimes. Monsieur le Président répond que pour le Syndicat, les tarifs de revente d'électricité sont fixés jusqu'au terme du contrat soit jusqu'au 27 septembre 2030.

En l'absence d'intervention complémentaire, Monsieur le Président invite Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée à mettre au vote cette délibération. Monsieur le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Jean-Claude DENIE soumet la délibération aux voix.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

4 - Vote du Budget Primitif 2025 - Budget Annexe vente d'électricité

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

François FONTAINE demande si l'excédent présenté sera reversé dans le budget principal. Thomas LEMONNIER répond qu'il est préférable de conserver cet excédent sur le budget annexe car les panneaux photovoltaïques sont vieillissants, il faut donc conserver une capacité à investir.

Jean-Noël DESBOIS demande si le prix de la revente d'électricité à EDF est bien de 12 centimes. Monsieur le Président répond qu'il n'a pas l'information.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

5 - Actualisation et ouverture d'Autorisation de Programme (AP) pour la réalisation d'opérations ou de programmes d'investissement de portée pluriannuelle

Jean-Claude DENIE indique qu'avec le delta théorique de 347 000 € pour la création du terrain synthétique, le stade de football pourra être doté de nouveaux vestiaires en 2026. Denis LENORMAND répond qu'il s'agit d'un delta théorique par rapport au montant de programmation. Claude BODET ajoute que ce montant n'est pas budgétisé. Monsieur le Président indique en complément qu'une partie de cette somme a été orientée vers la réfection du sol de la salle des sports (250 000 €).

Caroline LEBEAU demande si les services techniques ont reçu un chiffrage pour la réfection du sol de la salle des sports. Hélène SEIGNER répond que le devis pour la maîtrise d'œuvre a été réceptionné, environ 10 000 €. Le montant des travaux dépendra du carottage réalisé au sol, notamment s'il y a présence d'amiante. Le sol est de 1999.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

6 - Approbation d'une proposition financière relative à la contractualisation d'un nouvel emprunt

Monsieur le Président présente 2 offres reçues dans le cadre de la consultation. D'autres offres ont été reçues mais elles ne répondaient pas aux critères énoncés ou alors présentaient un taux trop important, notamment celle de la Banque Postale avec un taux fixe à 4% ou la Banque des Territoires avec un financement d'une partie de l'enveloppe et uniquement à taux variable.

Monsieur le Président présente donc l'offre du Crédit Agricole et celle de la Caisse d'Épargne, pour cette dernière l'offre a été actualisée le 27 mars avec un taux fixe à 3,78%. La seule différence entre ces offres est le taux, 3,80% pour le Crédit Agricole et 3,78% pour la Caisse d'Épargne. François FONTAINE demande avec quelles banques le Syndicat a-t-il déjà des engagements. Thomas LEMONNIER répond que le Syndicat a 2 emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole et 2 emprunts auprès de la Caisse Française de Financement Local. François FONTAINE demande si les 2 banques n'ont pas été resolicitées pour retravailler leurs taux. Monsieur le Président répond que le Syndicat travaille avec TAElys afin de comparer les offres. Claude BODET indique que le taux fixe permet de prévoir l'avenir.

Les membres du Comité Syndical décide d'approuver l'offre de la Caisse d'Épargne car le taux est plus bas.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

7 - Subventions de fonctionnement aux associations 2025

Monsieur le Président rappelle que pour l'association des Métaïs, la subvention versée comprend une partie pour les projets de l'association et une autre partie pour la prise en charge du loyer du local de stockage.

Pour la subvention versée à l'école élémentaire, Thomas LEMONNIER indique qu'il s'agit d'un montant alloué à la coopérative scolaire, celle-ci sert notamment à financer les voyages scolaires. Claude BODET ajoute qu'il s'agit d'une première demande.

Monsieur le Président rappelle que l'association la Madeleine Culture et Loisirs envoie un dossier de demande de subvention à zéro euro. L'association ne sollicitera pas de subvention auprès du Syndicat pendant 6 ans.

Jean-Claude DENIE, membre du Bureau à l'AS Madeleine Football, ne prend pas part au vote.

VOTE : À LA MAJORITÉ – 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (JC DENIE)

Monsieur le Président indique que l'ordre du jour est épuisé, le prochain Comité Syndical aura lieu le 25 juin.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 50.

Secrétaire de séance